

Interdiction du portable à l'école et au collège... à quand l'interdiction des tablettes ?

2017-12-11 01:01:01

Communiqué de presse du 10 décembre 2017

Interdiction du portable à l'école et au collège... à quand l'interdiction des tablettes ?

Le 10 décembre 2017

Priartem salue la décision annoncée par Le Ministre de l'Education nationale d'interdire les téléphones portables dans les écoles et collèges à la rentrée 2018.

Pour Priartem cette décision va dans le bon sens :

✖ tout d'abord , elle envoie aux parents un message clair : le portable n'est pas compatible avec de bonnes conditions d'apprentissage parce que l'usage du portable ne favorise pas la concentration. Si ceci est vrai à l'école, cela demeure vrai également à l'extérieur de l'enceinte scolaire ;

✖ Ensuite, même si ce n'est pas l'objectif affiché, cette décision va dans le sens des recommandations de l'ANSES, (Agence de sécurité sanitaire) de réduire l'exposition des enfants aux radiofréquences et, notamment à celles émises par les portables.

Mais l'association invite le ministre à ne pas s'arrêter en si bon chemin. Les portables, ce n'est pas bon pour la santé des enfants, les tablettes non plus. Le ministre l'a d'ailleurs lui-même évoqué puisqu'il a profité de cette annonce pour mettre en garde contre un usage précoce des écrans, indiquant disposer, tout comme Mme la Ministre de la Santé, d'études sanitaires concernant ce problème. Il a ainsi souligné dans un « message de santé publique qui concerne les familles », qu'au-delà du seul cadre scolaire, il est « bon » que les enfants « ne soient pas, trop, voire pas du tout, devant les écrans avant l'âge de sept ans » ([émission le Grand jury RTL-Le Figaro-LCI du 10 décembre](#)).(à partir de 47'50)

Cette déclaration constitue, de fait, une remise en cause profonde du « Plan numérique à l'école » qui visait à équiper le plus tôt possible (dès la maternelle) les enfants de tablettes numériques, plan que nous n'avons cessé de dénoncer car contraire aux messages de prudence de l'ANSES.

En nous appuyant sur son « message de santé publique », nous allons pouvoir demander au Ministre d'aller jusqu'au bout du chemin dans lequel il s'engage en prenant des mesures qui permettent un usage pédagogique limité dans le temps (objectif de réduction

du temps sur les écrans), des outils numériques connectés par câbles et non en WiFi (objectif de réduction des expositions aux ondes).

Priartem va demander, sur cette proposition, à rencontrer le Ministre et sera attentive à l'action de la Ministre de la Santé en ce domaine.

Contact presse : 01 42 47 81 54 - contact@priartem.fr

Ce document a été rédigé par PRIARTEM. Vous n'avez pas le droit de le modifier, de le transformer ou de l'adapter. Vous n'avez pas le droit de l'utiliser à des fins commerciales.

PRIARTEM - Tous droits réservés - © 2026